

Modalités de délivrance des titres «séjour» à la préfecture de Seine-et-Marne

La liste des documents à présenter pour réaliser l'ensemble de vos démarches est disponible à

l'adresse internet suivante : <http://77.accueil-etrangers.gouv.fr/>

Pour prendre un rendez-vous : <http://seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

Démarche concernée	Comment réaliser ma demande ?	Usager concerné
Renouveler un récépissé ou une autorisation provisoire de séjour (<i>hors parent enfant accompagnant malade</i>)	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement des récépissés et des autorisations provisoires de séjour	Usager dont le dossier est en cours d'instruction à la préfecture
Demander un duplicata de mon titre de séjour ou de ma carte de résident	Utiliser la démarche en ligne suivante : http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau
Changer l'adresse de mon titre de séjour pluriannuel ou de ma carte de résident		
Demander le renouvellement de mon titre de séjour temporaire ou pluriannuel	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'un titre de séjour temporaire, pluriannuel pour les usagers résidant dans les arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	
Retirer mon titre de séjour	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Remise de titre de séjour	
Détenteur d'un visa d'installation de type D portant la mention « carte de séjour à solliciter sous 2 mois »	Déposer sa demande sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Démarches simplifiées http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Demarches-simplifiees	
1er titre de séjour à 18 ans pour : Jeune majeur entré en France avant 13 ans-Etranger né en France-Descendant de français- Entré par regroupement Familial avec un visa D	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Premier titre de séjour à 18 ans	
Demander le renouvellement de ma carte de résident	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'une carte de résident	
Obtenir ou retirer un titre de voyage	Envoyer un courriel à l'adresse suivante pref-asile@seine-et-marne.gouv.fr	
Demander le renouvellement de mon titre de séjour portant la mention Étudiant	Utiliser la démarche en ligne https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/	
Demander un premier titre de séjour dans le cadre d'un statut de : Parent d'enfant français – Citoyen Européen – Membre de famille d'un citoyen européen – Changer mon statut « d'étudiant » pour celui de « vie privée et familiale »	Déposer sa demande sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Démarches simplifiées http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Demarches-simplifiees	
Modifier l'état civil de mon titre de séjour	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture Le formulaire est disponible sur le site internet de la préfecture : www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Accueil-en-Prefecture-de-Seine-et-Marne-a-Melun/Formulaires-a-telecharger	
Demander un Document de Circulation pour Étranger Mineur		
Changer le statut actuel de mon titre de séjour vers un statut «vie privée et familiale» hors statut initial d'étudiant		